

**DECISION N° 2025-189**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"Risques biologiques pour la santé des végétaux"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 14 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n°2022-110 du 13 juillet 2022 relative à la composition du Comité d'experts spécialisé « Risques biologiques pour la santé des végétaux ».

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Suite à la démission de Monsieur SALLÉ (Aurélien) le 26 novembre 2025, sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Risques biologiques pour la santé des végétaux » de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Le Bourgeois (Thomas), président  
Mme Fontaine (Florence), vice-présidente  
M. Candresse (Thierry)  
M. Castagnone (Philippe)  
M. Desneux (Nicolas)  
Mme Eveillard (Sandrine)

.../...

M. Gentit (Pascal)  
M. Godefroid (Martin)  
Mme Guérin (Lucia)  
M. Hostachy (Bruno)  
M. Jactel (Hervé)  
Mme Kazakou (Eleni)  
M. Le May (Christophe)  
M. Lombaert (Eric)  
M. Makowski (David)  
M. Manceau (Charles)  
M. Marçais (Benoît)  
M. Monty (Arnaud)  
Mme Navajas (Maria)  
Mme Robin (Cécile)  
M. Steyer (Stéphan)  
M. Suffert (Frédéric)  
M. Teycheney (Pierre-Yves)  
M. Verdin (Eric)  
M. Verheggen (François)

**Article 3** : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 3 décembre 2025

Le Directeur général par intérim

Gilles SALVAT